



OLYMPIADES 2019

Règlement ÉPREUVE : DÉFILÉ DES QUARTIERS

organisée par : La Commission

Article 1 : Horaire

L'épreuve démarre le **vendredi 5 juillet 2019** à 19h,
du parking du collège.

Article 2 : Durée d'épreuve

Durée de l'épreuve (passage de tous les quartiers) : environ 1h.

Article 3 : Règlement de l'épreuve

L'épreuve consiste à favoriser le matériel de récupération pour élaborer tout moyen de locomotion pour défiler (vélo, voiture, tracteur, char, à pied, etc).

Pour la tenue il n'est pas obligé de garder les t-shirts des quartiers.

Nous rappelons que les levées de fonds et sponsoring sont interdits.

Article 4 : Composition d'équipe

Tous les inscrits de chaque quartier.

Article 5 : Comptage des points

Les points seront attribués aux quartiers par le jury en fonction des critères d'évaluation suivants :

- Originalité du thème
- Beauté de l'ensemble
- Déguisement
- Récupération

A l'issue de l'épreuve, le jury devra **départager les quartiers ex-aequo**.

Il rendra un classement des 14 quartiers, au comité d'organisation des Olympiades, sans ex-aequo.

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points par la commission d'organisation sera le suivant : 140 points pour le 1^{er}, 130 points pour le second, 120 points pour le 3^e, etc. jusqu'au dernier (14^e) : 10 points.

Pour obtenir le classement final, la commission d'organisation additionnera ensuite tous les points attribués à chaque quartier dans chacune des épreuves ainsi qu'au fil rouge.

Article 6 : Nouveautés 2019 : Joker et Va-tout

Non autorisés sur cette épreuve.